

RÈGLEMENT OPÉRATION PARRAINAGE 2024

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Les agences REDOUTÉ IMMOBILIER (SAS TIMOTIMO), sises 6, place Aristide Briand 51100 Reims et 217, avenue de Laon 51100 Reims, et le MARKET CENTER KW GRAND CRU (SAS SIXIÈME AVENUE), sis 37, avenue Hoche, 51100 Reims, organisent conjointement une opération commerciale intitulée « Opération Parrainage 2024 ».

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La participation à l'Opération Parrainage 2024 est ouverte aux personnes majeures de toute nationalité, résidentes sur le territoire français, à l'exclusion des membres du personnel et des agents indépendants des agences REDOUTÉ IMMOBILIER et du MARKET CENTER KW GRAND CRU.

ARTICLE 3 : PÉRIODE DE L'OPÉRATION

L'Opération Parrainage 2024 se déroule jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DE L'OPÉRATION

Les agents participants offrent un carnet de parrainage contenant 5 coupons de 300€ à leurs clients. Le client qui souhaite parrainer un filleul remplit les informations d'un premier coupon de parrainage et le fait parvenir à l'agent lui ayant offert le carnet de parrainage. Il remplit un deuxième coupon pour le filleul avec son nom (le parrain) que celui-ci devra présenter à l'agent lors du premier rendez-vous.

Le filleul sera ensuite contacté par l'agent concerné pour convenir d'un rendez-vous afin d'estimer son bien immobilier.

Pour les filleuls qui acceptent de mettre leur bien en vente, l'agent s'engage à leur offrir un service Matterport dans un rayon de 30km autour de Reims.

ARTICLE 5 : DOTATION

Les carnets de parrainage sont composés de 5 coupons de 300€. Pour les agents des agences REDOUTÉ IMMOBILIER, c'est l'agence REDOUTÉ IMMOBILIER qui règlera la somme au parrain, et pour les agents du MARKET CENTER KW GRAND CRU, c'est l'agent lui-même qui règlera la somme au parrain.

Les primes de parrainage seront versées au parrain par virement bancaire dans un délai de 30 jours suivant la signature de l'acte authentique de vente.

Les coupons offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Si un agent participant venait à quitter les organisations REDOUTÉ IMMOBILIER ou KW GRAND CRU, la somme due deviendrait immédiatement caduc.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'opération commerciale implique l'acceptation complète du présent règlement.

ARTICLE 7 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement complet de l'opération commerciale est déposé auprès des agences REDOUTÉ IMMOBILIER et du MARKET CENTER KW GRAND CRU ainsi que sur leur site internet.

ARTICLE 8 : AGENTS PARTICIPANTS

L'ensemble des agents des agences REDOUTÉ IMMOBILIER participent au jeu concours.

Les agents du MARKET CENTER KW GRAND CRU participants à l'opération sont listés ci-après :

- Maryline LUCAS
- Franck CHANTEAU-SEREIN
- Karine DARDENNE
- Brigitte FONTAINE
- David THEVIN
- David BUGNOT
- Charlotte REDOUTÉ
- Jean-Charles HUBERTY